

## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

## NOTE GÉNÉRALE (suite)

20. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 9905.00.31 seront les suivants :
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 40 % de la colonne 1 - taux de droits de douane général applicable à l'égard de la position ou du numéro tarifaire indiqué;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- 20 % de la colonne 1 - taux de droits de douane général applicable à l'égard de la position ou du numéro tarifaire indiqué;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 -- En franchise.
21. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 9905.15.10 seront les suivants :
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1994 -- 2,2 ¢/kg;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 -- En franchise.
22. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 9905.39.07 seront les suivants :
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 2,6 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- 1,3 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 -- En franchise.
23. Les taux de droits de douane applicables aux produits des numéros tarifaires 9905.39.09 et 9905.39.11 seront les suivants :
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 1,9 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- 0,9 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 -- En franchise.
24. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 9905.39.13 seront les suivants :
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 3 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- 1,5 %;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 -- En franchise.